

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
1^{er} février 2024
n° 4 / 8025^e
pages 161 à 208

CHRONIQUE / Autorité parentale

Les évolutions du droit procédural de l'assistance éducative
Réflexion critique sur l'office du juge des enfants

> *Younes Bernand*

176

ÉDITORIAL

161 Fierté et présomption d'innocence, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

170 Loi immigration : censure partielle mais large par le Conseil constitutionnel
165 Contrat hors établissement (nullité) : conditions de la confirmation tacite

LECTURES

173 Qui a eu cette idée folle ?, *Nicolas Dissaux*

POINT DE VUE

174 L'avocate voilée sera-t-elle la Jeanne Chauvin du siècle ?,
À propos d'un arrêt de la cour d'appel de Lyon, *Cyrille Duvert*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

186 **Panorama** : Droit du travail, *Stéphane Vernac et Ylias Ferkane*
195 **Notes** : La date pré-imprimée sur le support du testament olographe,
élément intrinsèque de sa datation, *note sous Civ. 1^{re}, 22 nov. 2023, Aurélien Molière*
199 Refus d'embarquement anticipé, présentation à l'embarquement et indemnisation
d'un passager aérien, *note sous CJUE 26 oct. 2023, Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier*
203 Retour sur les critères de qualification de la donation-partage,
note sous Civ. 1^{re}, 12 juill. 2023, Sophie Hildenbrand

ENTRETIEN

208 Catherine Ménabé – Le refus de la France d'une définition commune du viol
au sein de l'Union européenne

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• **DIRECTION**

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 4064 5403)

• **RÉDACTION**

Maëlle HARSCOÛËT DE KRAVEL (01 40645379)

• **CHEFS DE RUBRIQUES**

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• **ÉDITION - RÉALISATION**

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40645284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40645481)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (0786620357)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40922024 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1064,90 € TTC

Étranger : 1109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPOINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Ptot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Michel Vivant

161

Fierté et présomption
d'innocence

ACTUALITÉS

164

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Contrat hors établissement (nullité) :
restitution de la chose et du prix,
Civ. 1^{re}, 24 janv. 2024

Contrat hors établissement (nullité) :
caractéristique essentielle du bien,
Civ. 1^{re}, 24 janv. 2024

Contrat hors établissement (nullité) :
conditions de la confirmation tacite,
Civ. 1^{re}, 24 janv. 2024

Clause abusive (nullité) : prescription
de l'action en restitution, *CJUE 25 janv. 2024*

Contrat d'affaires

Transport aérien (indemnisation) :
vol en retard d'au moins trois heures,
CJUE 25 janv. 2024

Transport aérien (indemnisation) :
présentation du passager à l'enregistrement,
CJUE 25 janv. 2024

Propriété intellectuelle

Marque européenne (usage) : emblème d'un
constructeur automobile, *CJUE 25 janv. 2024*

Société et marché financier

Société civile (liquidation judiciaire) :
action en paiement contre un associé,
Civ. 3^e, 18 janv. 2024

Société à responsabilité limitée : agrément
des héritiers d'un associé, *Com. 24 janv. 2024*

Commissaire aux comptes : action en respon-
sabilité et empêchement, *Com. 24 janv. 2024*

Garantie de passif (cédants) :
portée de la solidarité, *Com. 24 janv. 2024*

168

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Forêt (débroussaillage) : fonds situé
en zone urbaine, *Civ. 3^e, 25 janv. 2024*

Servitude (transport de l'exercice) :
plan de prévention des risques naturels,
Civ. 3^e, 25 janv. 2024

Contrat-Responsabilité-Assurance
Responsabilité civile (professionnel du droit) :
pas de caractère subsidiaire,
Civ. 1^{re}, 24 janv. 2024

Assurance (liquidation judiciaire) : arrêt
du cours des intérêts, *Civ. 2^e, 25 janv. 2024*

Famille-Personne-Succession
Succession (action des copartageants) :
non-renvoi d'une QPC, *Civ. 1^{re}, 24 janv. 2024*

169

DROIT IMMOBILIER

Copropriété

Charges de copropriété (répartition) :
clause réputée non écrite, *Civ. 3^e, 25 janv. 2024*

170

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Loi immigration : censure partielle
mais large par le Conseil constitutionnel,
Cons. const. 25 janv. 2024

171

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Clause de non-concurrence (violation) : perte
de la contrepartie financière, *Soc. 24 janv. 2024*

Contentieux prud'homal (preuve) : admission
d'un procédé déloyal, *Soc. 17 janv. 2024*

Participation (détermination de la réserve) :
constitutionnalité du régime,
Cons. const. 24 janv. 2024

172

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Mesure d'instruction (secret des affaires) :
demande de levée du séquestre,
Civ. 2^e, 18 janv. 2024

Appel civil (procédure à bref délai) :
incident d'irrecevabilité, *Civ. 2^e, 18 janv. 2024*

Voie d'exécution

Astreinte (liquidation) : opposabilité
de la cession de créance, *Civ. 2^e, 25 janv. 2024*

LECTURES

Nicolas Dissaux

173

Qui a eu cette idée folle ?



POINT DE VUE

174

L'avocate voilée sera-t-elle la Jeanne Chauvin du siècle ?
À propos d'un arrêt de la cour d'appel de Lyon
par Cyrille Duvert



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

176

Les évolutions du droit procédural de l'assistance éducative. Réflexion critique sur l'office du juge des enfants
par Younes Bernard

PANORAMA

186

Droit du travail
juillet 2023 – décembre 2023
par Stéphane Vernac et Ylias Ferkane

NOTES

195

La date pré-imprimée sur le support du testament olographe, élément intrinsèque de sa datation,
note sous Civ. 1^{re}, 22 nov. 2023
par Aurélien Molière

199

Refus d'embarquement anticipé, présentation à l'embarquement et indemnisation d'un passager aérien,
note sous CJUE 26 oct. 2023
par Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier

203

Retour sur les critères de qualification de la donation-partage, note sous Civ. 1^{re}, 12 juill. 2023
par Sophie Hildenbrand



ENTRETIEN

208

Catherine Ménabé – Le refus de la France d'une définition commune du viol au sein de l'Union européenne

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr